

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17
Pouvoir : 5
Absents : 5

Date de la convocation : 5 décembre 2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Magali BEAUVAIS représentée par V DEBIAIS
Pascal BERGONNIER représenté par C PIAULET
Maud BRUNIER représentée par JF FRAUDEAU
Fabienne LAROCHE représentée par D GAUTHIER
Didier RENAUD représenté par C INGRASSIA

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.

Secrétaire de séance : Christine INGRASSIA

DELIBÉRATION N° 191

RAPPORTEUR : Dominique GAUTHIER

OBJET : MARCHÉ PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE LA MARMOURE – Avenant n°1 au lot 3 – Espaces verts

Il est rappelé que par délibération du 17 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de travaux des macro-lots 11 et 12 et de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure. Les entreprises suivantes ont été retenues pour un montant total de 830 752,30 € HT.

Un avenant n°1, en date du 21 novembre 2019, a ensuite été signé avec l'entreprise COLAS pour le lot 1 d'un montant de 7 864 € HT

N° lot	Désignation des lots	Entreprises retenues	Montant du marché H.T.
1	Terrassement, voirie, assainissement	COLAS	583 364,00 €
2	Tranchées techniques et réseaux divers	SPIE	222 252,30 €
3	Espaces verts	VIVE II	33 000,00 €
TOTAL H.T.			838 616,30 €

En cours de chantier, il est apparu nécessaire de modifier la nature des plantations prévues sur le talus à l'entrée du macro-lot 12 en raison de sa pente plus forte que prévue, entraînant ainsi une plus-value pour le lot 3, à savoir :

Le lot 3 est ainsi porté à :

marché initial.....33 000 € H.T.
Avenant n°1.....+ 500 € H.T.
 Nouveau montant du lot 1.....33 500 € H.T.
 Nouveau montant du lot 1.....40 200 € TTC

Soit un total de marché de 839 116,30 € H.T.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant correspondant au devis joint à la présente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ZAC de la Marmoure.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 17 janvier 2019 attribuant le marché de travaux relatif aux travaux d'aménagement des macro-lots 11 et 12 et de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure,

VU le devis de l'entreprise VIVE II en date du 20 novembre 2019,

VU le projet d'avenant correspondant au devis,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-autorise Mme la Maire à signer l'avenant n°1 au lot 3 du marché de travaux relatif aux travaux d'aménagement des macro-lots 11 et 12 et de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure pour une plus-value d'un montant de 500 € H.T ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

